

AFFAIRE BENNIS

La famille décidée à poursuivre le combat

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL
Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine, instruction en Français
Anglais ou Arabe

Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 225
Montréal (Qc) H1X 1K2
(Autobus 67 ou 197)
Tél. (514) 729 6330

EXAMEN



Première consultation téléphonique gratuite

Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)

Familial
Immigration
Criminel

Membre du barreau du Québec

3300, boulevard Rosemont, suite 204, Montréal
Tél.: 514-656-9123 Cell.: 514-993-1378 nawalbenrouayene@videotron.ca



A VENDRE. UNE OCCASION EN OR !

Magasin de fruit et légumes et d'épicerie en cessation d'activité. Excellent pour une boucherie !

900 pc avec chambre froide ; un congélateur deux portes ; un frigidaire une porte et un frigo de 8 pieds ouvert.

Situé dans un quartier très bien fréquenté et accessible par métro.

Pour toute information, contacter NADIR

Jour: (514) 593-6569

Soir: (514) 381-8649

Maître Imane Ben Bahri LL.B.
Membre du Barreau du Québec
Avocate / Lawyer

IMMIGRATION - CIVIL
LOGEMENT - CRIMINEL - COMMERCIAL

- Droit de la famille: (Pension alimentaire, garde d'enfants, partage du patrimoine familial).
- Droit de l'immigration.
- Droit du logement: (cour du Québec et Régie du logement).
- Droit criminel et pénal.
- Expertise en code civile tunisien.

خدمة في القانون المدني التونسي ومعاملات الهجرة الكندية
خبرة في القانون المدني التونسي ومعاملات الهجرة الكندية

Tel. (514) 815-0761
(514) 839-3875
Fax: (514) 759-3300
E-mail: imane.bahri@gmail.com

3516, Av. Lacombe Suite 307
Montréal, QC
H3T 1M1



Convaincue qu'il a été victime d'une bavure policière, la famille de Mohammed Anas Bennis est décidée à demander une enquête publique afin que la lumière soit faite (sur les causes du drame, ayant coûté la vie à Anas) et afin qu'elle puisse faire son deuil dans la dignité.

Le père de la victime, M. Mohammed Bennis nous a confié qu'il ne cherche pas de coupable, encore moins à faire un procès à qui que ce soit. « *Je ne cherche que la vérité sur les circonstances de la mort de mon fils, afin que je puisse enfin faire mon deuil* »

Or selon M. Bennis, ni le couteau montré, ni la vidéo de la caméra de surveillance n'apportent de preuves que son fils avait attaqué le policier.

En effet, selon lui, on n'a pas prélevé d'empruntes digitales ni d'échantillon sanguin sur le couteau. Ajouter à cela que la date d'enregistrement est effacée sur la vidéo de surveillance.

CONTRADICTIONS ET ZONES D'OMBRE

Le rapport du coronaire, daté du 31 janvier 2006, parle d'une entaille à la main gauche de la victime; Ce qui laisserait supposer que le défunt (gaucher) fût blessé par son propre couteau en assenant un coup au policier. Or le rapport de l'autopsie daté de décembre 2007, parle, quant à lui, d'une blessure à sa main droite !

Un autre fait troublant, et toujours selon le rapport d'autopsie, les trajectoires des deux balles qui ont atteint la victime sont le résultat d'un tir plongeant; Ce qui suppose que la victime a été agenouillée... A moins que le tireur n'ait sauté au moment du tir ou que sa taille est relativement beaucoup plus grande que celle de la cible.

M. Bennis, qui a changé d'avocat entre-temps, estime qu'il persiste trop de coins d'ombre dans cette affaire, que seule une enquête publique serait capable d'éclairer.

Depuis décembre 2005, la famille Bennis se bat pour avoir accès aux preuves qui ont innocenté le policier. Mais c'est la première fois qu'elle parle d'enquête publique.

M. Bennis nous a confié en mars dernier qu'il va présenter une requête, en ce sens, au ministre de la sécurité publique ainsi qu'au coronar général du Québec.

Va-t-il être entendu ? Les chances sont minces car selon un reportage de Radio Canada, et nous citons: « *sauf en de rares exceptions, les dossiers*



Mohammed Bennis

d'enquêtes sur les décès survenus pendant une intervention policière ne sont jamais rendus publics. Leur histoire démontre comment le secret entourant les enquêtes policières peut parfois faire beaucoup de dommage »

Pour ceux et celles qui n'ont pas suivi cette affaire dès son début, voici un communiqué officiel (Source: Site du gouvernement du Québec) qui résume ce drame:

RAPPEL DES FAITS

Le 1er décembre 2005, à Montréal, M. Mohamed Annas Bennis (25 ans) décédait au cours d'une intervention policière menée conjointement par le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec.

L'enquête policière a été effectuée par le Service de police de la Ville de Québec conformément à la politique du ministère de la Sécurité publique qui prévoit qu'un autre service de police doit procéder à l'enquête lorsqu'une personne décède ou subit des blessures corporelles à l'occasion d'une intervention policière ou durant sa détention par un service de police. L'examen du rapport d'enquête du Service de police de la Ville de Québec a été confié au substitut en chef adjoint du Procureur général du Bureau de Rimouski, le 13 avril 2006.

Une étude exhaustive de la preuve n'a pas permis de conclure à la commission d'une infraction criminelle.

En conséquence, aucune accusation criminelle ne sera déposée.

Le procureur représentant la famille de M. Bennis a été informé de la décision de ne pas porter d'accusation criminelle dans cette affaire.

A. El Fouladi